

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

- 1 fiche d'inscription complétée (MAJEUR), datée et signée
- 1 photo d'identité avec au dos nom et prénom
- La fiche de licence FFN datée et signée (important au regard de l'assurance) avec le questionnaire santé FFN MAJEURS
- 1 certificat médical du médecin traitant si vous répondez OUI à une question du questionnaire santé
- La fiche médicale d'urgence datée et signée
- L'autorisation de droits à l'image datée et signée
- Le règlement intérieur daté et signé
- Règlement de la cotisation : en espèces ou chèque à l'ordre de L'ARGENTIERE ECRINS AQUATIC CLUB (possibilité de paiement en trois fois, en indiquant la date souhaitée au dos du chèque). Ne pas oublier de mettre le nom du nageur au dos du chèque si différent du titulaire du compte bancaire.
- Si renouvellement, la carte d'entrée à la piscine

Tarifs et horaires : voir la plaquette du club

La cotisation annuelle comprend le montant de la licence.

Le nombre des entraînements n'est pas au choix du nageur mais dépend de la section dans laquelle il s'inscrit.

IMPORTANT

- ➤ Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un des parents lors de l'inscription
- L'inscription ne sera effective qu'à réception du <u>dossier complet</u>. Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés, et aucun nageur ne sera accepté sur le bassin sans justificatif de santé (certificat médical ou attestation négative au questionnaire de santé) et sans avoir acquitté sa cotisation.

Le nombre de nageurs par groupe est limité, inscrivez-vous le plus vite possible.



Date et signature

Photo		

FICHE D'INSCRIPTION MAJEURS A L'ARGENTIERE ECRINS AQUATIC CLUB - SAISON 2024-2025

Nouvelle licence	e 🗆		
Renouvellement	t 🗆		N°LICENCE :
Titulaire d'une c	arte d'entrée	e 🗆 oui	□ non
IDENTITE DU	J NAGEUF	R	
Nom :			Prénom :
Date de naissar	nce:		
Adresse :			
Téléphone fixe domicile : Téléphone portab		Téléphone portable :	
Téléphone travail :			Courriel:
Je soussigné,			, souhaite m'inscrire aux
activités du club	dans la sec	tion suivante :	
☐ Adulte 1 fois			☐ Adulte 2 fois et +
<u>J'atteste payer</u>	mon adhés	ion pour un n	nontant de : euros
□ Espèces	:	€	
☐ Chèque (s) :	□1 fois	Montant :	€ Numéro du chèque :
	☐ 3 fois	Montant :	€ Numéro du chèque :
		Montant :	€ Numéro du chèque :
		Montant :	€ Numéro du chèque :
Merci d'indiquer la	a nom du nad	eur au dos du ch	hàqua si différent du titulaire du compte hancaire



FICHE D'URGENCE MEDICALE - SAISON 2024/2025

IDENTITE DU NAGEUR
Nom:
Date de naissance :
Adresse:
Je, soussigné M. Mme
autorise l'équipe dirigeante du club et l'entraîneur à prendre toutes les mesures d'urgences nécessaires, concernant mon état de santé afin de m'aiguiller vers l'établissement le plus adapté à la bonne prise en charge des soins.
Numéros de téléphone de la personne à prévenir en cas d'urgence :
Nom:
Fixe:
Portable :
Travail:
Fait à , le
Signature



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e)						
nageur à L'Argentière Ecrins Aquatic Club,						
déclare <i>autoriser</i> ou <i>ne pas autoriser</i> *						
l'utilisation par l'AEAC, des photos et/ou des vidéos réalisées lors des fêtes du club et des compétitions, pour des articles de presse et/ou pour agrémenter notre site.						
Fait à ,le						
Signature						
*Rayer la mention inutile						



REGLEMENT INTERIEUR

L'Argentière Ecrins Aquatic Club (L'AEAC) est un club soumis aux statuts des associations sportives civiles affiliées à une fédération sportive dirigeante : la Fédération Française de Natation (FFN) et le ministère des Sports

ARTICLE 1 OBJET

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les points non prévus par les statuts.

ARTICLE 2 INSCRIPTION AU CLUB

Le dossier d'inscription complet doit être remis pour devenir adhérent au club et accéder aux cours. Les nageurs n'étant pas en règle seront refusés.

ARTICLE 3 LICENCE

La licence comprend une assurance de base de la FFN.

La FFN adresse un récépissé de licence par mail au nageur ou à son responsable légal.

ARTICLE 4 ACCES AU SITE D'APPRENTISSAGE ET D'ENTRAINEMENT

Les séances ont lieu au sein de la piscine des Ecrins, à L'Argentière-La Bessée.

L'accès à la piscine se fait au moyen d'une carte sur laquelle seront enregistrées les créneaux d'accès autorisés.

Pour la première inscription, l'acquisition de la carte <u>personnelle et nominative</u> se fera auprès du club au prix de 5 euros dès le début de la saison (des permanences de remise de carte seront assurées à l'entrée de la piscine la première semaine de la reprise).

Pour les nageurs titulaires d'une carte, s'ils renouvellent leur adhésion au club, il conviendra une fois l'inscription faite de se présenter à l'accueil de la piscine qui la mettra à jour.

En cas de vol ou de perte de la carte, le nageur devra se rapprocher de la piscine et sera amené à acheter une nouvelle carte.

ARTICLE 5 RESPECT DU SITE D'APPRENTISSAGE ET D'ENTRAINEMENT

Chacun doit se déchausser pour accéder aux vestiaires et les laisser les lieux propres. Il est interdit de manger dans les vestiaires et sur le bord du bassin. Une attitude correcte doit être adoptée lorsque l'on entre dans l'enceinte de la piscine.

ARTICLE 6 COMPORTEMENT LORS DES SEANCES

Assiduité et ponctualité: les nageurs sont tenus de respecter les jours et horaires d'entraînement prévus sauf consigne spéciale de l'entraîneur ou absence justifiée. En cas d'absence, les nageurs sont tenus d'en informer l'entraîneur par tout moyen à leur convenance en privilégiant un message téléphonique auprès de l'entraîneur, le mail du club n'étant pas relevé tous les jours.

Il est nécessaire de se présenter 10 minutes avant l'horaire prévu pour l'entraînement.

<u>Discipline</u>: Lors de l'entraînement, tous les nageurs doivent respecter le règlement de la piscine.

Le port du bonnet de bain est obligatoire ainsi que la douche avant l'entraînement. Toute mauvaise tenue ou incorrection sera sanctionnée. Les sanctions seront décidées par le comité directeur et pourront aller jusqu'à l'exclusion définitive du Club.

ARTICLE 7 COMPETITIONS

Pour chaque compétition, une convocation sera remise sur laquelle seront indiqués le lieu, la date, les horaires, le moyen de transport et le coût.

Une participation financière peut être demandée pour le transport sur le lieu de compétition ou de stage.

Les horaires de départ et de retour devront être respectés.

Un nageur qui accepte de participer à une compétition se doit d'honorer son engagement. En cas d'absence à une compétition à laquelle le nageur s'est inscrit, il est impératif de fournir un certificat médical. En cas d'absence injustifiée, le club facturera les frais d'engagement au nageur.

Le nageur admis en groupe compétition à la suite de la décision de l'entraîneur devra participer, sauf raison médicale, aux compétitions de sa catégorie.

Il est demandé à tous les nageurs d'avoir un comportement exemplaire lors des déplacements et de porter bonnet, maillots et vêtements arborant les logos du Club.

ARTICLE 8 RESPONSABILITE DU CLUB

Le club n'est pas responsable en cas de vol ou de disparition d'objet ou de vêtement. Il est conseillé de ne pas apporter d'objet de valeur pendant les entraînements ou les compétitions. Les nageurs peuvent apporter leurs affaires dans un sac au bord du bassin.

A , le